

Elections communales et provinciales du 14/10/2018

Appel à des assesseurs volontaires (décret du 09/03/2017)

Si vous souhaitez être assesseur lors des prochaines élections communales et provinciales, vous pouvez poser votre candidature auprès Collège communal - service élections - rue de Hotton, 1 à 6987 Rendeux.

Conditions pour être assesseur :

- Etre Belge, Européen et hors Europe si inscrit sur la liste électorale
- Avoir 18 ans
- Etre domicilié à Rendeux et jouir du droit de vote.

Vous ne pouvez pas :

- être candidat
- être témoin de liste,
- être détenteur d'un mandat politique
- être Directeur(trice) finacier(ère)
- être Directeur(trice) général(e)

Nous tenons à rappeler que le volontariat ne confère aucun droit de préséance lors du choix des assesseurs. Il sera donc laissé à l'appréciation du président du bureau communal d'effectuer son choix parmi les personnes issues des listings fournis par le Collège communal.

Il est possible pour le président de mélanger les volontaires et les personnes reprises sur la liste fournie par le Collège communal.